



eCm
école des cadres missionnés
Enseignement catholique



Ecole des Cadres Missionnés

**TITRE DE COORDINATEUR OPERATIONNEL DANS DES ETABLISSEMENTS
EDUCATIFS SCOLAIRES ET OU DE FORMATION**

L'ECM

- Sous la tutelle du SGEC,
- L'ECM assure la formation initiale des Cadres Missionnés et celle de leurs collaborateurs, étroitement associés à la mission d'Eglise.
- Forme aux métiers de l'encadrement, du management et de la gouvernance pour l'Enseignement Catholique

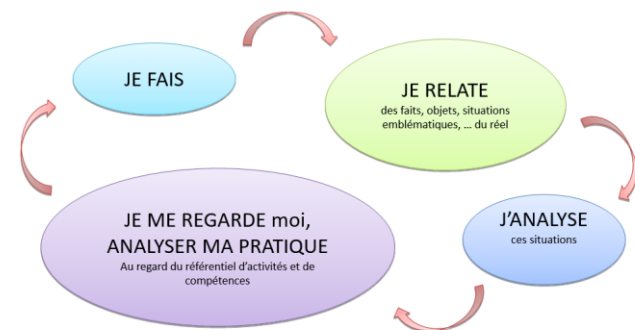
Proposition de Parcours certifiant

- Valoriser la formation des cadres de l'EC.
- Favoriser la mobilité des personnes dans l'Enseignement Catholique et en dehors.
- **Garantir la professionnalisation des parcours et le niveau d'exigence attendu des cadres de l'Enseignement privé sous contrat, en mettant en œuvre une certification de niveau 7.**
- Répondre aux évolutions de la formation tout au long de la vie.

Enjeux d'un parcours certifiant

Valoriser l'expérience vécue et les compétences mises en œuvre

- Appui sur les situations professionnelles vécues ou observées
- Collecte des traces professionnelles de l'activité menée
- Analyse à partir des ressources travaillées en formation, des lectures ...



Ce que nous allons tenir ensemble sur deux années

1. réussir l'exercice de sa responsabilité de coordinateur :



Au service du projet, dans ce qu'il est, dit, fait et fait faire,

le coordinateur participe, dans son contexte, à la promotion et la réussite du projet



2. devenir au fil de l'expérience accompagnée un **praticien réflexif**

3. pouvoir rendre explicite son questionnement de Coordinateur et ainsi être prêt pour la certification

ogec sn@el SYNDICAT syndic

TITRE DE COORDINATEUR OPERATIONNEL BASSE SEC ET ARRETEMENTS ESCADRES SCOLAIRES ET DE FORMATION

Organisation de l'Activité et de la Compétence

La certification professionnelle englobe un questionnement de certification professionnelle portant sur l'ensemble des compétences et des connaissances requises pour exercer la fonction professionnelle. Elle est définie notamment par un référentiel d'activités qui définit les tâches de travail de la fonction, les savoirs et savoir-faire, un référentiel de compétences qui définit les compétences et connaissances, y compris transversales, et un référentiel d'attentes qui définit les critères de réussite attendus de l'apprenti.

La certification professionnelle de « Coordinateur opérationnel des établissements scolaires et des formations » est structurée en deux grands domaines : l'activité et le savoir et se compose de :

- L'activité professionnelle : l'ensemble des tâches de travail de la fonction.
- Le savoir : l'ensemble des connaissances et savoir-faire nécessaires à l'exercice de la fonction.

Le référentiel de compétences est structuré en quatre blocs de compétences :

- Bloc 1 : Connaître son secteur d'activité et l'organisation de l'établissement scolaire et des formations.
- Bloc 2 : Concevoir et mettre en œuvre un projet de travail.
- Bloc 3 : Gérer et assurer la mise en œuvre de l'activité professionnelle de l'établissement scolaire et des formations.
- Bloc 4 : Contribuer au développement et à l'évaluation de l'établissement scolaire et des formations.

La validation de la certification professionnelle de coordinateur opérationnel sera acquise par :

- La validation des 4 blocs de compétences.

ET

- Par la mise de la fonction : la validation d'une activité de travail professionnelle et personnel à partir de la capacité du candidat à mobiliser et mettre en œuvre ses compétences et connaissances de l'ensemble des quatre blocs de compétences en travaillant dans un environnement professionnel réel et complexe.
- Par la mise de la VAE : la preuve de la capacité du candidat à mobiliser et mettre en œuvre ses compétences de l'ensemble des quatre blocs de compétences en travaillant dans un environnement professionnel réel et complexe.

La responsabilité intermédiaire

- Accompagner le chef d'établissement dans sa mission, prendre en charge une responsabilité d'encadrement sous la responsabilité du CE

Des exemples :

- Cadre de direction en LG/LP/LT : adjoint de direction, directeur adjoint, directeur des études, responsable d'unité...
- Responsable SEGPA
- DDFPT – Directeurs délégués aux formations professionnels et technologiques (ex chefs de travaux)
- Responsable de cycle
- Responsable de niveau
- Professeur principal
- Coordinateur disciplinaire
- Responsable de l'ouverture internationale
- ...

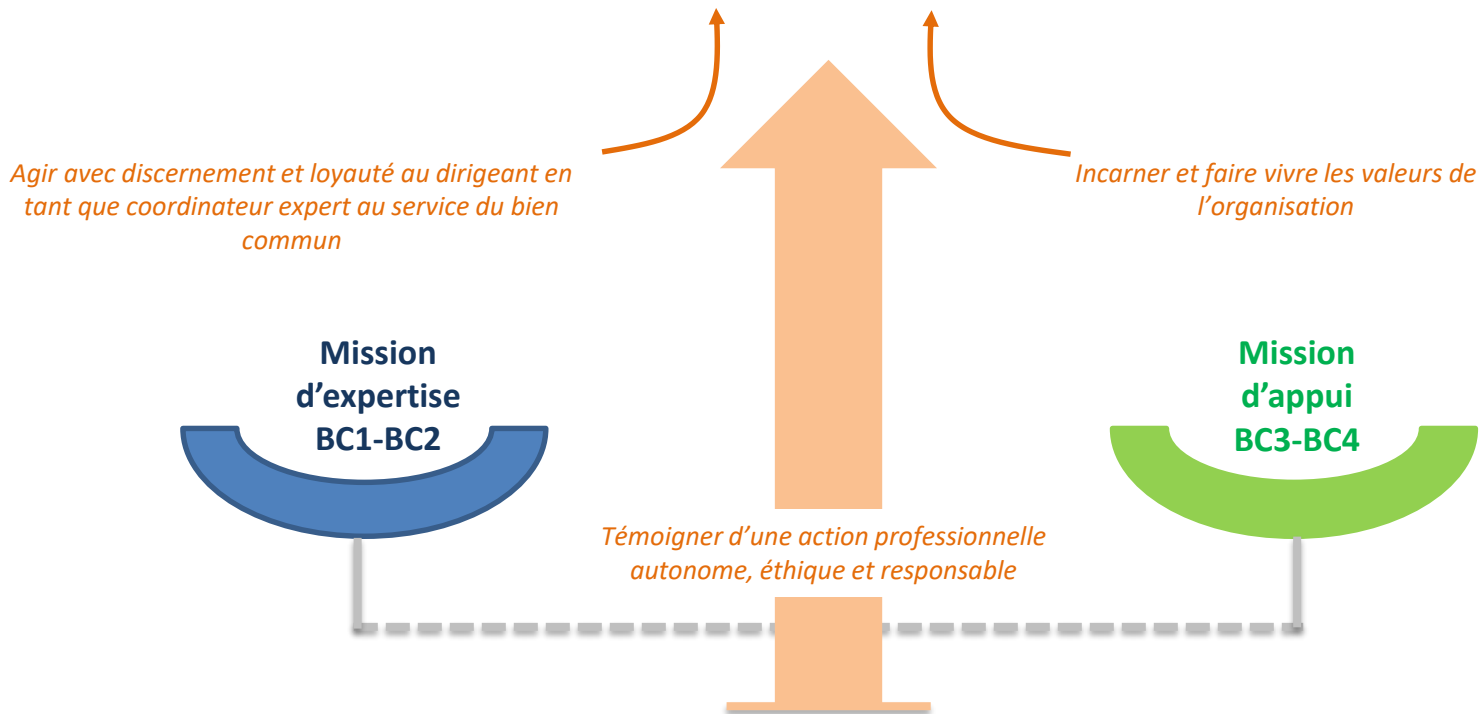
Même référentiel pour le parcours de formation des Chargés de Mission en Direction Diocésaine

« Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation »

- Certification professionnelle de niveau 7 enregistrée au RNCP par décision de France Compétences du 19 avril 2021
- Certificateurs : le collège employeur et le S.G.E.C.
- Maîtrise d'œuvre : 3 organismes de formation : ECM, IFUCOME et CEPEC (répartition territoriale)

La certification de Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation

Epreuve Finale Transversale **Mobiliser de manière coordonnée les compétences de l'ensemble des quatre blocs**



Organisation de la formation

- **6 sessions de 5 jours réparties sur 2 ans.**
- **Un stage d'une semaine selon la situation professionnelle de la personne.**

Objectifs, contenus : année 1

S1 : Pilotage de projets (Blocs 2 et 4)

- Exercer une responsabilité dans l'Enseignement catholique en lien avec des enjeux éducatifs et pédagogiques (Bloc 4 et 1)
- Constituer une équipe projet (Bloc 2)
- Manager les équipes (Bloc 1)
- Élaborer un diagnostic (BC2)
- Concevoir et mettre en œuvre un projet (Bloc 1 et 2)
- Constituer une équipe projet (Bloc 2)

S2 : Manager et coordonner un secteur d'expertise (Bloc 1)

- Mettre en œuvre et évaluer un projet (Bloc 2)
- Accompagner les personnes et les équipes dans la conduite du changement (Bloc 1)
- Coordonner son secteur d'expertise - Réaliser un diagnostic d'un secteur d'activités pour élaborer un plan d'action au service de la coordination du secteur (Bloc 1)
- Conduire des entretiens (Bloc 1)

S3 : Inscrire la coordination d'un secteur d'expertise dans une approche globale de l'établissement (Bloc 1)

- Identifier les caractéristiques du climat scolaire et son impact (Bloc 1)
- Développer la bienveillance éducative (Bloc 1)
- Identifier, au niveau de l'établissement scolaire, les repères essentiels de gestion administrative et financière (Bloc 1)
- Repérer les bases de la législation scolaire (Bloc 1)
- Gérer des situations de conflits (Bloc 1)
- Développer des stratégies de communication interne et d'information auprès des équipes (Bloc 1)

Objectifs, contenus : année 2

S4 : Manager en cohérence avec les orientations du projet d'établissement (Blocs 3 et 4)

- Identifier les caractéristiques de la mission d'appui (Bloc 3 et 4)
- Se connaître et se positionner en situation de pilotage partagé (Bloc 3 et 4)
- Contribuer au processus de décision à partir d'études étayées (Bloc 3)
- Développer des stratégies d'information et la communication externe (Bloc 4)

S5 : Contribuer aux stratégies d'animation éducative et pédagogique de l'établissement (Blocs 3 et 4)

- Identifier les caractéristiques d'une culture commune dans le cadre de son domaine (Bloc 3)
- Développer et faire vivre des partenariats (Bloc 3)
- Favoriser des démarches exploratoires et créatives (Bloc 4)
- S'inscrire dans un processus d'amélioration continue (Bloc 4)

S6 : Contribuer au développement de l'établissement (Blocs 3 et 4)

- Analyser les pratiques professionnelles dans un contexte d'organisation apprenante (Bloc 4)
- Rendre compte de sa pratique professionnelle au regard du projet de l'Institution et des orientations du dirigeant (EFT)

Modalités d'inscription

- Prendre contact avec Myriam BOUTRUCHE, assistante de direction, pour demander une fiche de pré-inscription (en ligne sur le site ECM de janvier à mars pour les diocèses concernés)

m-boutruche@enseignement-catholique.fr

confirmations d'inscription fin juin, début juillet

- Conditions d'accès
 - être en projet de prendre une responsabilité intermédiaire ou être nouvellement en poste.
 - avoir l'accord de son chef d'établissement pour le départ en formation